

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	0	0,000		57 272 000	0	0,00	0
Taxe foncière non bâtie additionnelle	477 138	3,18		455 300	14 479	3,18	14 479
Taxe d'habitation additionnelle	1 229 978	7,77		1 310 000	101 787	7,77	101 787
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	16 445 359	23,41		18 256 000	4 273 730	23,41	4 273 730
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	116 266	Total	4 389 996
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	4 273 730		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	116 266 =	
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,020	
CFE éolienne	>>>	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
4 473 364	301 783	849 640	71 190	621 721	0	- 357 427	5 960 271

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
4 389 996		5 960 271		10 350 267

À MELUN
 Le 20 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 ISABELLE ROUX-TRESCASES

À Brie-Gante
 Le 30/05/2023
 Pour le Groupement,
 Pour la Préfecture,





IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0
d. Locaux industriels	0
Taxe foncière non bâtie	0
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Dotation pour Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	96 158
c. Locaux industriels	524 707
d. Autres allocations	856
	>>>

DTCE (Métropole du Grand-Lyon)

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 604 754
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	63 615
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 793 489
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	1 310 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	219 072
f. Stations radioélectriques	77 242
g. Installations gazières et autres	5 469

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0020803013 %
b. TVA prévisionnelle	4 473 364

6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX

a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	26,56
b. Taux plafond de 2023	53,12

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	36,03
b. De l'EPCI	39,71

Taux maximum de la majoration spéciale

6.5. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	38,28
b. Taxe foncière non bâtie	50,44

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	23,37	>>>
b. Dérrogatoire	23,41	>>>
c. Avec rattrapage	>>>	>>>
d. Avec capitalisation	23,39	>>>
e. Avec majoration spéciale	24,74	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	18,94	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>	>>>

6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN

a. Taxe foncière bâtie	0,998502	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,999752	>>>